



Séance du 26 septembre 2016

Le vingt-six septembre deux mille seize à 18 heures 15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Hubert ZOUTU, Maire de la commune.

Étaient présents : AMETTE Isabelle, BAILLIVET Romain, BONNAIRE Nathalie, CHERVEL Alain, DUMETS Sylvie, LE PELLETIER Laurence, PIEDNOEL Frédérique, POSTEL Véronique, REVEILLON Camille, LE BOURDONNEC Michel, VINCENT-SULLY Maggy,

Étaient Absents :

M. DROGUET Frédéric.

M. TRAISNEL Mathieu

M. FELIX Frédéric

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Postel Véronique a été nommée secrétaire de séance

• **Intégration parcelles 1112 et 1113 rue de l'Eglise dans le Domaine**

Madame PIEDNOEL informe au Conseil Municipal de la demande de la SCP Potentier et Pelfène suite à la vente de la SCI DU BOUT DU JARDIN au profit de Mr COURTY d'un immeuble sis à Heudebouville, 12 rue de l'église, cadastré section A n° 1109 et 1111.

- Au terme de l'acte d'acquisition par la SCI DU BOUR DU JARDIN le 29 juin 2006, il a été indiqué que les parcelles A 1112 et A 1113 devaient être cédées gratuitement au Domaine public.

- La SCP Potentier et Pelfène demande si la commune a entrepris ces démarches en ce sens.

Mme PIEDNOEL explique que les parcelles n°1112 et 1113 ont déjà été intégrées dans le domaine public à l'occasion de travaux d'élargissement de la voirie au cours de l'année 1997 mais ce transfert de propriété n'a fait l'objet d'aucun acte officiel.

- Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Mme PIEDNOEL 1^{er} adjointe à faire le nécessaire pour régulariser l'acte de cession.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents autorise Mme PIEDNOEL 1^{er} adjointe à faire le nécessaire pour régulariser l'acte de cession et charge le Maire de signer tout document s'y référant.

• **Suppression du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} Class - Création du poste d'animateur territorial.**

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 27 juin 2016 créant le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, compte tenu de la mise en place du temps d'activité périscolaire.

Il informe le Conseil Municipal d'avoir reçu une information du centre de gestion de l'Eure concernant cet emploi.

- Le Centre de Gestion indique qu'il convient de modifier l'emploi créé d'adjoint d'animation par un emploi d'animateur territorial rémunéré sur la base du 11^{ème} échelon IM 474.

- Le Centre de Gestion indique également qu'il convient d'annualiser le temps de travail de ce poste, ce qui implique d'augmenter la durée hebdomadaire à 2,35/35^{ème}.

- Le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler le Délibération 16/53 et d'approuver la création d'un poste d'animateur territorial pour une durée annualisée de 2,35/35^{ème} pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 inclus au 11^{ème} échelon IM 474.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré annule la délibération 16/53 et approuve la création d'un poste d'animateur territorial pour une durée annualisée de 2,35/35^{ème} pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 inclus au 11^{ème} échelon IM 474.

• Fixation prix de vente caveaux

Madame PIEDNOEL 1^{er} adjointe rappelle les principes de la procédure des « tombes abandonnées ».
Elle propose au Conseil Municipal de conserver selon l'état les anciens caveaux et de les proposer à la vente aux concessionnaires intéressés.
Elle propose de fixer le prix à 1000€ le caveau + le prix de la concession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition et charge le Maire de signer tout document s'y référant.

• Fixation des annuités des amortissements

•

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les durées d'amortissements pour les comptes 2041511 - 2041582 – 281532.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir les comptes :

- sur 15 ans 2041511
- sur 20 ans 281532
- sur 15 ans 204158

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les durées d'amortissements et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• Révision des taux

Le Maire demande à son Conseil Municipal d'autoriser Mme PIEDNOEL à renégocier les taux d'emprunt en cours vu la baisse des taux observée depuis le début de l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme PIEDNOEL de faire le nécessaire auprès du Crédit Agricole pour renégocier les taux d'emprunts en cours et charge le Maire de signer tout document s'y référant.

• Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'article 6188 « autres frais divers », il propose la décision modificative suivante :

615221 Bâtiments publics : -2500 €
6188 Autres frais divers: + 2500€

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la décision modificative proposée et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

18h34 : Arrivée de Madame BONNAIRE Nathalie

• Convention Fondation du Patrimoine, Souscription et plan de financement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un groupe de travail autour de Mme DUMETS et de Monsieur LE BOURDONNEC afin de finaliser les dossiers de convention et de souscription pour les travaux de l'église.

18h40 : Arrivée de Monsieur CHERVEL Alain

18h41 : Arrivée de Madame REVEILLON Camille

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur FELIX Frédéric adjoint au Maire et délégué urbanisme.

• Renouvellement du contrat de location photocopieur mairie et école

Madame Frédérique PIEDNOEL, expose au conseil municipal que le contrat actuel avec l'entreprise DESK pour le photocopieur de l'école arrive à échéance.

Après avoir analysé les différentes propositions, l'offre la plus avantageuse pour la location et la maintenance des photocopieurs école et mairie pour une durée de 5 ans est proposée par l'entreprise XEROBOUTIQUE 337, rue Gay Lussac Zone de Nétreville 27000 Evreux.

- Copieur école noir et blanc WC 5865 LABEL : 200€ HT mensuel, copie 0.0042€ HT sur relevé de compteur.
- Copieur mairie couleur WC 7855 : 550€ HT mensuel, copie noir et blanc 0.0040€ et copie couleur à 0.0400€ sur relevé de compteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents accepte la proposition de l'entreprise XEROBOUTIQUE 337, rue Gay Lussac Zone de Nétreville 27000 Evreux et autorise le Maire à signer tout document s'y référant.

• Location appartement 1 C rue de l'église

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement 1 C rue de l'église est disponible à la location à compter du 01 octobre 2016.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame PIEDNOEL 1^{er} adjointe à rechercher un nouveau locataire, à attribuer l'appartement et à établir tous documents nécessaires à la location.

Madame PIEDNOEL propose au Conseil Municipal que les charges de 10€ soient incluses dans le loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame PIEDNOEL à rechercher un nouveau locataire, à attribuer l'appartement et à établir tous documents nécessaires à la location.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander et encaisser une caution de 590€ correspondant à 1 mois de loyer.

• Déjections canines

Le Maire informe qu'un arrêté a été pris portant obligation de ramassage des déjections canines abandonnées sur la voie publique suite aux nombreuses plaintes d'administrés.

Après réflexion le Conseil Municipal décide qu'un courrier doit être envoyé rappelant l'interdiction d'abandonner, de déposer ou de jeter sur toute ou partie de la voie publique, d'une manière générale, tous débris ou détritiques d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes.

• Eclairage public

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'arrêt ou la prolongation de l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 4h00 du matin.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté décide de prolonger l'extinction de l'éclairage public jusqu'à la fin de l'année 2016.

• Bilan job d'été

Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une réunion afin de faire un bilan des jobs d'été.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté décide plutôt d'envoyer un questionnaire à chaque participant.

Monsieur BAILLIVET Romain se propose pour rédiger ce questionnaire.

- **Spectacle de Noel**

Madame PIEDNOEL 1^{er} adjointe fait part au Conseil Municipal du choix du prestataire qui a été décidé en commission pour le spectacle de Noël.

Il s'agit de ANIM'N CO qui propose un spectacle de magie d'une durée de 1H15 pour la somme de 350€.

Le spectacle aura lieu le 10 décembre 2016 à 14H30 dans la salle des fêtes.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition et charge le Maire de signer tout document s'y référant.

- **Affaires et questions diverses**

Le Maire informe le conseil municipal que le repas des anciens se fera le 4 décembre 2016 et que la distribution des colis des anciens se fera le 10 décembre.

Madame PIEDNOEL informe le Conseil Municipal que la porte d'entrée de la maison en location 10 rue de la croix Roger est à changer et que des demandes de devis sont en cours. Le choix se fera lors d'un prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.